

# Saint-Pierre-Église. Journée de la justice au collège Gilles-de-Gouberville

## Une avocate du barreau de Cherbourg en visite

**LA JOURNÉE** nationale de l'accès au droit a été l'occasion pour les collégiens des trois classes de 4<sup>e</sup> du collège Gilles-de-Gouberville de se pencher sur le métier d'avocat. Dans le cadre de cette journée, des avocats du barreau se sont mobilisés pour sensibiliser les collégiens autour du thème de la justice en abordant concrètement son fonctionnement.

### Découvrir le métier

Le collège Gilles-de-Gouberville a souhaité proposer aux élèves de 4<sup>e</sup> une rencontre avec une avocate du barreau de Cherbourg, dans le cadre des cours dispensés autour de l'enseignement moral et civique. « L'objectif de cette intervention est de faire connaître aux collégiens les conditions de l'accès au droit et peut-être que certains d'entre eux ont découvert une piste pour leurs prochaines orientations », souligne Marie-Estelle Liégeois, principale du collège.

L'intervention de M<sup>e</sup> Desrue a également permis aux élèves de poser des questions et peut-être de leur donner quelques clefs. M<sup>e</sup> Ingrid Desrue traite principalement des dossiers en droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine, de divorces, séparations, prestation compensatoire et en droit pénal, violences conjugales et agressions sexuelles.

Cette journée a été l'occasion de sensibiliser les élèves aux droits et devoirs de chacun au travers de l'intervention dynamique et passionnée de M<sup>e</sup> Desrue. « Le droit, c'est l'ensemble des règles qui permettent à une société de vivre ensemble afin d'assurer la justice et la sécurité. Ces règles sont créées par l'État. La justice nous permet de vivre ensemble en harmonie. Cela permet de déterminer ce qui est juste ou injuste. La justice sur des grands principes, le droit de la défense et présomption d'innocence. Toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement, publiquement et dans un délai raisonnable par un tribunal indépendant et impartial. Après avoir entendu toutes les parties, un juge prend une décision, en application du droit. Chaque partie a la possibilité de faire valoir son point de vue, de connaître et de discuter les arguments de cha-

cun de ses adversaires. Le rôle de l'avocat est celui de défendre ses clients », a-t-elle confié.

La parole donnée aux collégiens a été l'occasion pour certains de poser des questions sur la carrière de M<sup>e</sup> Desrue et certains d'entre eux ont souhaité évoquer en particulier le droit de la famille.



Me Ingrid Desrue, du barreau de Cherbourg, est intervenue au collège Gilles-de-Gouberville dans le cadre de la Journée de la justice.